

Une vieille affaire refait surface en Lot-et-Garonne



Le Temple-sur-Lot. Alain Garrouste a érigé une stèle funéraire à l'endroit où son fils Laurent a été fauché mortellement le 13 octobre 1990 PHOTO J.-L. BORDERIE

# Son fils, sa bataille

Dix-sept ans après la mort de son fils sur une route du Lot-et-Garonne, Alain Garrouste assigne en justice un juge d'instruction « pour avoir abusé de ses fonctions »

■ Bastien Souperbie

Un vague carrefour, sans relief, aux bordures sales dont l'herbe triste est battue par le vent des poids lourds qui se croisent à vive allure. C'est ici, sur cette scène improbable, du carrefour Gouneau à Temple-sur-Lot, à l'intersection du CD 911 et du CD 13, qu'Alain Garrouste a érigé une stèle funéraire à son fils Laurent, disparu à l'âge de 17 ans, fauché mortellement une froide nuit d'octobre 1990. Une stèle volontairement ostensible. Histoire de ne pas oublier, pour que personne n'oublie. Alain Garrouste, lui, n'a pas oublié. Il l'a écrit là au pied de la stèle fleurie comme une tombe. Là, il a gravé dans le marbre la raison de cette nouvelle vie née sur le théâtre d'une mort : « Laurent, pour ta mémoire, pour la vérité, nous vaincrons tôt ou tard. » Dix-sept ans plus tard, Alain Garrouste tient cette promesse faite à un mort et assigne en justice, au civil, la cause de ses insomnies : l'ancien juge d'instruction d'Agen Jean-François Daux.

**Vitesse.** Flash-back : nous sommes le 13 octobre 1990. Jean

Peyri-Descomps, un agriculteur de 49 ans, son épouse Marie-Françoise, Jean-Claude Bro, patron de boîte de nuit, et son amie Christiane Petit sortent du très couru restaurant de Villeneuve-sur-Lot de l'époque, le Michel-Angelo. Tous prennent place à bord de la Peugeot 605 et filent en direction d'Aiguillon. Au carrefour Gouneau, l'un des plus dangereux du département, il y a au bout de la ligne droite Laurent Garrouste qui sort de son service d'apprenti dans un restaurant. Il est au guidon de son cyclomoteur. Les phares du véhicule du quatuor sont à l'autre bout de la ligne droite.

La Peugeot 605 roule vite. Très vite. Entre 140 et 160 kilomètres-heure selon certaines expertises. Trop vite en tout cas. C'est le télescopage. Deux heures plus tard, quand les gendarmes annoncent la mort de son enfant à Alain Garrouste, c'est un abîme qui s'ouvre sous ses pieds. Plus encore lorsque, le surlendemain de l'accident, il apprend que le germe du mensonge pollue l'affaire, plus encore lorsqu'il prend connaissance qu'un juge d'instruction est intervenu à titre privé dès le soir des faits sur la scène de l'accident.

« Un secret d'assassin ». Ce fait divers qui aurait dû être d'une tragique banalité va dès le départ défrayer la chronique. Le conducteur de la 605 qui se désigne à la gendarmerie le soir même, à savoir Marie-Françoise Peyri-Descomps, n'est pas le bon. Les enquêteurs découvriront trois jours plus tard que c'est Jean Peyri-Descomps qui était au volant ce soir-là. L'agriculteur a été couvert par ses amis. Et voilà que là-dessus se superpose l'intervention du juge d'instruction Jean-François Daux.

Le magistrat, alors en poste à Agen, intervient directement auprès des gendarmes afin qu'ils diffèrent, au lendemain des faits, l'audition de la fausse conductrice. Dans la foulée, alors qu'il n'est en aucun cas mandaté pour cette enquête, il fait enlever la nuit même, par un garagiste agénais de ses amis, la Peugeot du garage de Sainte-Livrade où elle a été conduite à la suite de l'accident.

Le dossier ayant été dépaycé à deux reprises, ce n'est qu'en janvier 1996 que s'ouvre à Poitiers le procès de tous les protagonistes de cette affaire. Parmi eux, le juge Daux, invité de dernière minute par le biais d'une citation

directe des parties civiles. Au terme de ce marathon judiciaire, Jean Peyri-Descomps et son épouse Marie-Françoise, Jean-Claude Bro et son amie Christiane Petit sont reconnus coupables et condamnés. Le procureur de la République, dans son réquisitoire, avait assimilé leur mensonge à « un secret d'assassin » et dénoncé « le silence de cette opération quasi italienne ». Le juge Daux, lui, a échappé à une condamnation. Ce dernier s'est toujours défendu d'avoir partagé ce « secret d'assassin » et donc n'aurait jamais imaginé que ses amis lui auraient menti.

« Abus de position ». Dans son réquisitoire, le procureur de la République de Poitiers avait requis la relaxe non sans regretter l'« imprudence » du magistrat. « Il est coupable, mais pas pénalement. Coupable d'avoir usé d'un abus de position dominante, de s'être transformé de spectateur en spectateur engagé. Ce n'est pas suffisant pour entrer en voie de condamnation », avait conclu le ministère public. Jean-François Daux, aujourd'hui juge à Béziers, n'a pas non plus été inquiété par le Conseil supérieur de la magistrature.

Alain Garrouste n'a pas fait appel de la décision du tribunal correctionnel de Poitiers. Aujourd'hui, il le regrette. C'est donc au civil qu'il attaque le juge en lui réclamant 50 000 euros de dommages et intérêts. Après des années d'enquête, Alain Garrouste demeure convaincu « qu'on lui a imposé une vérité ». Une vérité à laquelle il ne croit pas.

« Il y avait certainement un autre conducteur que celui qui a été condamné et un deuxième véhicule ce soir-là, soutient-il. Pour preuve, j'ai relevé des traces de freinage qui ne correspondent pas à l'écartement des pneus de la 605. » À tort ou à raison, Alain Garrouste est persuadé que le juge Daux est la pierre angulaire de cette vérité qu'on lui cache. « Je n'accepte pas qu'un magistrat abuse de ses pouvoirs et de son autorité à titre privé ! Ses démarches et son comportement ont fait obstacle à l'identification du vrai conducteur et ont permis de brouiller les pistes. » Et l'homme, perclus de souffrances, d'assurer : « Mon combat, je le poursuivrai jusqu'au bout et pour la mémoire de mon fils ! »

« Il est manipulé ». Dans le camp adverse, « on est stupéfait et atterré » de ce nouveau rebondissement judiciaire « onze ans après la décision du tribunal correctionnel de Poitiers. M<sup>e</sup> Edouard Martial, conseil de Jean-François Daux, parle au nom du juge : « Jean-François Daux a toujours respecté la douleur et le chagrin d'Alain Garrouste. Ce dernier aurait pu faire appel du jugement de Poitiers. Il ne l'a pas fait. Pour mon client, M. Garrouste est loin d'imaginer combien il peut être manipulé dans cette affaire et combien son chagrin est instrumentalisé. Le travail de Jean-François Daux du

Alain Garrouste demeure convaincu

« qu'on (lui) a imposé une vérité »

temps où il était juge d'instruction à Agen ne plaisait pas à tout le monde et notamment à certains de ses collègues. Il a l'impression d'être au centre d'un règlement de comptes. Alain Garrouste en est le bras armé. »

Aux yeux d'Edouard Martial, c'est là un « mauvais procès » et « seul un acharnement aveuglé par le chagrin peut expliquer une nouvelle action en justice à l'encontre du juge Daux, qui, dois-je le rappeler, a été blanchi dans cette affaire ». Une audience devant le tribunal de grande instance d'Agen devrait être fixée prochainement. Alain Garrouste s'y rendra, un goût de cendre dans la bouche. « Pensez-vous qu'on puisse vivre un tel événement en France ? » s'interroge-t-il. En attendant, le temps continuera de s'écouler et les camions de passer sur le CD 911 devant la stèle de Laurent. Là, il est aussi inscrit dans le marbre : « Nous ne pardonnerons jamais. »